

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le gouvernement a décidé, contre l'avis unanime des organisations syndicales représentatives, de maintenir un projet de loi pour « transformer la Fonction publique ». Il aura réussi à tenir une cinquantaine de réunions dites de « concertation » avec les représentants des personnels ... sans les écouter.

Dilution des CHSCT dans les Comités Techniques (copier-coller des ordonnances Travail du secteur privé), CAPD vidées de leurs compétences au détriment de la transparence, de l'équité et de la protection dans la gestion de carrière des personnels, mise en place d'une gestion managériale de l'Ecole, réduction de la liberté d'expression, changement du statut des directeurs, recours accru aux contractuels, suppression de postes ... le projet de la loi dite « de la confiance » laisse bien entrevoir ce que serait la Fonction Publique de demain . Ce pilotage gouvernemental et ministériel organise froidement, implacablement, la régression des conditions de travail des enseignants des écoles. Le SE-Unsa s'y oppose et continuera à défendre avec force les intérêts des personnels, à s'opposer à la détérioration de leurs droits et à la dégradation des services publics de notre pays.

La phase informatique du mouvement pour notre département s'est terminée le 17 avril. L'objectif du ministère, on l'a compris, est d'« optimiser » les opérations de mutation, en privilégiant l'efficacité (le quantitatif) aux dépens de l'humain (le qualitatif). Pour le SE-Unsa, il n'est pas acceptable que les enseignants puissent être considérés comme des pions soumis à un algorithme. Il n'est pas acceptable de considérer que les enseignants n'aient qu'à se satisfaire du poste sur lequel ils seront parachutés. La non-tenue du calendrier dans les opérations du mouvement (application inopérante les premiers jours, pas d'envoi des accusés de réception avec barème à ce jour, CAPD repoussée à une date inconnue...) accentue encore cette sensation de s'éloigner de plus en plus des préoccupations des personnes concernées, malgré des personnels de la DSDEN faisant au mieux pour se montrer disponibles dans ce contexte difficile. Où est l'employeur responsable de la santé de ses agents ? Représentants du personnel du SE-Unsa, nous nous opposons résolument à cette logique comptable et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité choisie et non subie. La refonte des mouvements départementaux fait clairement courir le risque de s'éloigner de la GRH de proximité pourtant promue par ailleurs par le ministère. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les personnels et leurs représentants vous ont demandé une approche plus humaine dans la gestion du mouvement, nous renouvelons ici cette demande.

Sujet à l'ordre du jour de cette CAPD, les modules de formation d'initiative nationale. Le SE-Unsa revendique l'accès à un plus grand nombre d'enseignants aux stages MIN. Au-delà des formations dédiées aux enseignants spécialisés, tout enseignant doit pouvoir bénéficier de formations spécifiques régulières pour réussir la scolarisation des élèves aux besoins éducatifs particuliers. Nous irions même jusqu'à dire que des collègues non spécialisés ont peut-être davantage besoin de ces formations que des enseignants spécialisés qui, eux, détiennent déjà des clés de compréhension et des méthodes en réponse à ces élèves. Ne serait-il pas utile d'envisager des modules de formation initiale car nous savons qu'aujourd'hui la réalité des classes nous confronte tous à des élèves à besoins éducatifs particuliers ?